

ATELIERS, COLLOQUES RÉGIONAUX ET SYMPOSIUMS SUR L'AVENIR ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Sylvie Vincent

Volume 34, Number 2, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1082281ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1082281ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vincent, S. (2004). ATELIERS, COLLOQUES RÉGIONAUX ET SYMPOSIUMS SUR L'AVENIR ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES DU QUÉBEC. *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(2), 94–96. <https://doi.org/10.7202/1082281ar>

pénale en cause (par exemple, prohibition de prélever pour fins de commerce *versus* prohibition totale de prélever). En pareil cas, priver un autochtone du droit d'utiliser le titre aborigène comme défense pourrait le priver du seul moyen susceptible de permettre son acquittement.

Reste que la reconnaissance d'un titre aborigène sur un immense territoire (plus du tiers de la province du Nouveau-Brunswick dans l'affaire *Bernard*) peut paraître une prime extravagante à l'acquittement d'avoir coupé quelques arbres, et que l'effet d'une telle reconnaissance – particulièrement dans le domaine des ressources naturelles – ne serait sans doute pas négligeable. Comment la Cour suprême s'y prendra-t-elle pour tenir compte de ces préoccupations?

Diverses options s'offrent à elle. D'abord, comme des droits issus de traité sont aussi invoqués dans les affaires *Bernard* et *Marshall*, elle pourrait décider de prononcer des acquittements sur le seul fondement des traités invoqués, auquel cas elle serait justifiée d'écarter l'argument fondé sur le titre aborigène sans même l'examiner, se donnant ainsi un temps de réflexion précieux jusqu'à ce que, dans une autre affaire, elle soit obligée d'attaquer le problème de front.

Alternativement, elle pourrait choisir de poser immédiatement des balises pour limiter aux seuls besoins de l'acquittement l'effet d'une reconnaissance de titre aborigène. Par exemple, comme l'a suggéré le juge Robertson, elle pourrait limiter l'effet d'une reconnaissance de titre aborigène au lieu de l'infraction présumée (*Bernard, supra*, par. 329). En pareil cas, la Cour suprême devrait probablement se pencher sur la preuve d'occupation exclusive qui soutient le titre aborigène. Devrait-elle exiger que cette preuve soit ciblée par rapport au lieu de l'infraction présumée, comme l'ont fait les cours provinciales du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, au risque de dénaturer le titre aborigène et d'en faire un « droit ancestral-activité » cristallisé à l'époque plus récente de l'affirmation de la souveraineté plutôt qu'à l'époque du contact? Devrait-elle plutôt, comme l'ont fait les cours d'appel du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, exiger une preuve d'occupation de l'ensemble du territoire ancestral sans autre égard au lieu de l'infraction présumée que de s'assurer qu'il est compris dans ce territoire, au risque de faciliter la preuve du titre aborigène dans un

procès civil subséquent? On le voit, les enjeux que soulèvent les affaires *Bernard* et *Marshall* sont considérables.

CONCLUSION

En vertu des principes du droit pénal canadien, le titre aborigène est un moyen de défense admissible à l'encontre d'accusations pénales. De plus, le titre aborigène est un droit ancestral indépendant et autonome, au contenu uniforme (sauf la limite intrinsèque qui peut varier d'un peuple autochtone à l'autre en fonction de l'occupation traditionnelle), tandis que les multiples activités et usages qu'il permet ne constituent pas, eux, des droits ancestraux indépendants et autonomes. Par conséquent, le titre aborigène échappe à l'exigence de « caractérisation » à laquelle sont soumis les droits ancestraux-activités, sauf là où un droit ancestral-activité est revendiqué de façon subsidiaire, ou lorsque la cour conclut qu'un droit ancestral-activité suffisant pour contrer les accusations a été prouvé incidemment. Dans les affaires *Bernard* et *Marshall*, toutefois, il est possible que la Cour suprême décide que l'effet d'une reconnaissance de titre aborigène en matière pénale doit être limité géographiquement. Si tel est le cas, nous entrevoyons pour la Cour suprême plusieurs difficultés à résoudre tant sur le plan de la cohérence d'un tel principe que sur le plan de son application pratique.

[5 juillet 2004]

Actualités

ATELIERS, COLLOQUES RÉGIONAUX ET SYMPOSIUMS SUR L'AVENIR ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Sylvie Vincent

EN MARS 2003, la Société Recherches amérindiennes au Québec organisait un colloque sur les nouvelles ententes entre le Québec et les Autochtones¹. Bien que la question économique occupe une place centrale au sein de ces ententes, le colloque n'a pas

réussi à lui accorder l'attention que ses organisateurs et ses participants auraient souhaitée. Lors de l'assemblée annuelle de la Société (17 septembre 2003), il fut donc proposé qu'un nouveau colloque, portant spécifiquement sur l'économie des nations autochtones, soit mis au programme des activités de 2004.

Parallèlement, le réseau Dialog (Réseau québécois d'échange sur les questions autochtones) avait identifié la question économique comme suffisamment importante pour qu'il soit opportun de tenir un symposium sur ce sujet. Ce symposium devait faire suite à celui que Dialog a tenu en mars 2002 sur le thème : « Les Autochtones et la société québécoise ».

Les deux organismes décidèrent d'unir leurs efforts. Très rapidement l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador proposa de se joindre au projet par l'intermédiaire de la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador qui détient, parmi ses mandats, ceux d'informer, de conseiller et d'aider à l'analyse de la situation économique globale des communautés autochtones. Puis la Société Makivik, mise à son tour au courant du projet, vint constituer un quatrième partenaire.

Dans l'histoire récente, on peut faire remonter à l'après-guerre (milieu du xx^e siècle) le constat des difficultés socio-économiques vécues par les nations autochtones du Canada. On ne compte plus les rapports gouvernementaux qui en ont fait état depuis, dont, pour ne citer que les plus connus, celui de la Commission Hawthorn-Tremblay (1968) et celui de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996). Le Canada s'est fait critiquer également par des organismes internationaux pour le peu d'attention qu'il accorde aux piètres conditions de vie qui sévissent dans un grand nombre de réserves².

Poser la question de l'avenir économique des nations et des communautés autochtones du Québec n'a donc rien d'original, mais le ralliement rapide des quatre partenaires indique qu'il existe aujourd'hui une cristallisation des convictions en ce qui a trait à son urgence. Cela n'en fait pas une question simple pour autant. Tout d'abord les contextes géographique, juridique, historique, politique, institutionnel et culturel dans lesquels évoluent les Autochtones sont particuliers, comme on le sait, et, si l'avenir économique est au centre des préoccupations actuelles,

cette question est intimement liée à d'autres, tout aussi cruciales (émergence de gouvernements autonomes, détérioration du tissu social, reconnaissance des droits et des titres, importance de la préservation des langues, des cultures et des identités, relations entre les communautés, entre les nations ainsi qu'entre leurs membres et les autres habitants du Québec...). En second lieu ces contextes sont loin d'être identiques, d'une nation et même d'une communauté à l'autre. Enfin des développements récents (comme la Paix des Braves, par exemple, ou l'entente Sanarrutik) provoquent des modifications importantes et rapides qui changent la donne économique.

Devant cette complexité et cette diversité, et aussi devant l'espèce de vacuum caractérisant la réflexion sur les économies de nations qui désirent à la fois vivre et ne pas s'aliéner ni aliéner leurs terres, les quatre organismes partenaires se sont entendus pour créer un lieu de discussion entre Autochtones et non-Autochtones où pourront être précisés tout autant les points d'appui, les leviers et les failles actuels que les contraintes et les tendances à prévoir pour les prochaines années. Il s'agit en fait de mener une réflexion commune afin de mieux cerner les conditions d'un avenir plus satisfaisant à tous les niveaux pour les Autochtones et, du coup et par ricochet, pour leurs voisins non autochtones.

Pour mener à bien cette réflexion, il a paru évident qu'un seul colloque ne suffirait pas. C'est pourquoi une chaîne de rencontres (ateliers, colloques régionaux, symposiums) a été prévue. Un comité d'orientation composé de représentants des quatre partenaires a été mis sur pied à la fin de 2003³. Depuis, deux ateliers ont été tenus, le premier à Montréal le 6 février 2004, et le second à Wendake, le 26 mai 2004. Les ateliers visent à réunir, tous les trois à quatre mois, une trentaine de personnes, autochtones et non autochtones, invitées les unes en raison de leur connaissance concrète de la situation actuelle des communautés et des nations autochtones du Québec, les autres parce que leur expérience, au Québec ou ailleurs, devrait permettre de renouveler le regard généralement porté sur les questions socio-économiques. Afin que la réflexion progresse, les ateliers doivent mettre en présence, d'une fois à l'autre, à peu près les mêmes personnes, mais quelques nouveaux participants peuvent être invités afin de contribuer à alimenter cette réflexion.

ATELIER DU 6 FÉVRIER 2004

Après trois exposés (Carole Lévesque, Raphaël Picard et Éric Shragge) livrés dans la matinée, les participants ont échangé pendant tout l'après-midi. Cette première prise de contact entre les invités a permis d'identifier quelques-uns des défis auxquels les nations autochtones ont à faire face (absorber les jeunes qui arrivent en nombre toujours croissant sur le marché du travail, rompre le cercle des dépendances, reconstruire la cohésion sociale...) ainsi que les conditions nécessaires au développement économique (accès aux terres et aux ressources, meilleur accès au financement et surtout création d'outils pour ce faire, meilleure formation des jeunes, collaboration entre les communautés, ouverture sur le monde extérieur...). Tout en soulignant la grande diversité des situations, l'atelier, animé par Daniel Salée, a également fait ressortir quelques caractéristiques propres aux économies des communautés autochtones. Mentionnons, par exemple, l'arrimage entre l'entrepreneuriat individuel et l'économie collective, l'interrelation entre le développement économique, l'autonomie politique et le mieux-être social, l'équilibre entre la préservation de l'identité locale et l'intérêt d'insertions dans les marchés régionaux, provinciaux et internationaux...

ATELIER DU 26 MAI

Le deuxième atelier, animé par Jacques Kurtness, et qui a pris la forme de deux tables rondes, a permis d'examiner de façon plus concrète certains enjeux actuels. La table ronde du matin portait sur l'économie locale (entreprises privées et entreprises communautaires). Elle a notamment laissé percevoir les différences entre les voies prises hier et aujourd'hui par deux communautés autochtones : celles qui ont été adoptées par Mashteuiatsh ont été expliquées par Colette Robertson et celles de Wendake par Réjean Gros-Louis. Puis Pierre Beaucage a fourni des exemples de stratégies développées par des communautés mexicaines afin d'atteindre des objectifs qui leur sont propres (garder les jeunes dans les villages, réduire les tensions entre les communautés, accroître la sécurité...), le tout à l'heure du désengagement du gouvernement. Par ailleurs, Nancy Neamtan a ouvert une fenêtre sur le développement d'outils qui pourraient intéresser plusieurs communautés et organismes autochtones :

ceux de l'économie sociale qui puise son dynamisme et sa richesse dans ses « valeurs ajoutées » (protection de l'environnement, par exemple, équité, coopération entre les générations, partage des ressources, revitalisation de la culture, etc.).

L'après-midi a mis en lumière les choix récents effectués par les organismes nationaux inuits et cris, choix exposés par Rhoda Kokiapik, pour les Inuits, et par John-Paul Murdoch, pour les Cris. Les échanges soutenus qui ont suivi ont été amorcés par Pierre Bastien et Ricky Fontaine. Cette table ronde a pris fin avec les commentaires de Jean-Jacques Simard.

SUIVI AUDIOVISUEL

Il est prévu que les délibérations de chaque rencontre soient enregistrées sur vidéo numérique par une équipe de tournage dirigée par Maurice Bulbulian. À partir de ces enregistrements qui, en eux-mêmes, constitueront une partie importante des archives de ces événements, des documents-synthèse d'environ une heure doivent être produits. Pour ce qui est du premier atelier, un DVD a été réalisé et envoyé à tous les participants. Le DVD du second atelier, actuellement en préparation, suivra le même chemin. Aux yeux de la Société Recherches amérindiennes au Québec, ces documents ne se contentent pas de conserver la mémoire des rencontres, ils offrent aux participants la possibilité d'en exposer la teneur dans leurs milieux et ainsi de recueillir les observations de leur entourage. De cette façon, les DVD constituent des outils qui devraient permettre à chacun de faire progresser sa réflexion d'une rencontre à l'autre et de se préparer à la rencontre suivante.

COLLOQUES RÉGIONAUX ET SYMPOSIUMS

Ainsi que nous l'avons vu haut, ces ateliers font partie d'un ensemble qui comprendrait, d'une part au moins deux nouveaux ateliers et, d'autre part, des colloques régionaux et des symposiums. Il est entendu, cependant, que chaque activité constitue un nouveau défi, étant donné, entre autres, la nécessité de la financer⁴.

Les colloques régionaux seraient ouverts au public et pourraient regrouper soixante-quinze à cent personnes, autochtones et non-autochtones, provenant tant de milieux spécifiques (industriel, commercial, syndical, gouvernemental, para-gouvernemental, communautaire,

municipal, universitaire, collégial) que de l'ensemble de la société civile. À partir des thèmes dégagés au cours des ateliers précédents, ces colloques régionaux auraient comme principal objectif l'identification des problématiques propres à chaque région en ce qui a trait à l'avenir économique des communautés et à leur insertion dans les économies régionales concernées. Les régions-hôtes pourraient être l'Abitibi, l'Outaouais, la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, la Gaspésie, le Nunavik et les régions de Montréal et de Québec.

Les symposiums, plus généraux, réuniraient cent cinquante à deux cent cinquante personnes parmi lesquelles des représentants et décideurs autochtones préoccupés par la dimension économique de leurs projets de société, des personnes qui, dans les ministères et agences gouvernementales, travaillent à la définition de politiques économiques, des spécialistes nationaux et internationaux, des étudiants, des journalistes. Les objectifs et le format des symposiums seront précisés en cours de route à la lumière des rencontres précédentes. Mais on peut d'ores et déjà dire qu'ils reposeront en bonne partie sur les exposés et commentaires de plusieurs conférenciers invités et que l'on y élargira les thèmes examinés jusqu'alors en englobant l'analyse des politiques gouvernementales, les différents aspects de la participation civique, les expériences vécues ailleurs qu'au Québec, la problématique internationale et mondialisante.

Si ces rencontres pouvaient contribuer à créer des liens solides entre les participants, à faire percevoir de nouvelles voies pour l'avenir et à activer la réflexion, tant des praticiens que des chercheurs, sur les économies autochtones et régionales, ce cycle aura eu sa raison d'être. Il n'en est pour l'instant qu'à ses tout débuts. *Recherches amérindiennes au Québec* tiendra ses lecteurs informés de ses suites éventuelles.

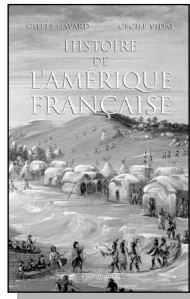
Notes

1. Vous pouvez vous procurer le captage vidéo de l'ensemble de ce colloque. Il est offert dans la nouvelle collection de documents audiovisuels de la Société Recherches amérindiennes au Québec sous le titre : *Journée de réflexion sur les nouvelles ententes entre le Québec et les Autochtones, Québec, 20 mars 2003* (trois bandes VHS ou coffret de cinq DVD).
2. Voir, notamment, le rapport déposé à la Commission des droits de l'homme de

l'ONU, le 1^{er} mars 2004, par le rapporteur spécial des Nations unies, Doudou Diène, et qui demande un « réexamen urgent et global » de la situation des Autochtones (Mario Cloutier, *La Presse*, 16 mars 2004 : A6).

3. Font partie de ce comité : Pierre Bastien pour la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador, Carole Lévesque, Carmen Lambert et Daniel Salée pour le réseau Dialog, Robert Lanari pour la Société Makivik, Gérald McKenzie, Laurent Girouard et Sylvie Vincent pour la Société Recherches amérindiennes au Québec.
4. Mentionnons que l'atelier du 6 février a reçu le soutien financier du réseau Dialog et l'atelier du 26 mai celui des organismes suivants : ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Secrétariat aux affaires autochtones, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, Fédération des caisses d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs et ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Comptes rendus



Histoire de l'Amérique française
Gilles Havard et Cécile Vidal.
Flammarion, Paris, 2003. 560 p.

L'HISTORIEN FRANÇAIS Philippe Jacquin est décédé subitement en septembre 2002. Il avait 60 ans, c'est-à-dire à peu près l'âge où les historiens sont en pleine possession de leurs moyens, où ils ont atteint le moment des grandes synthèses.

Un grin provocateur, Jacquin s'intéressait aux mobiles cachés des entreprises de colonisation, dont la concupiscence qualifiée par Jean Meyer comme « une des plus puissantes motivations de la

prime colonisation ». Cette réalité est rarement mentionnée et pourtant elle est bien présente dans les documents. Jacquin l'avait observée dans l'épopée française en Amérique du Nord. Elle l'avait mené à un essai un peu bâclé, *Les Indiens blancs* (Libre Expression, 1996) ; il sentait lui-même le besoin d'aller plus loin, carrément d'entreprendre une histoire de l'Amérique française. Il venait de terminer *Go West* (Flammarion, 2002) avec son collègue Daniel Royot et avait esquissé ce nouveau projet avec deux jeunes historiens, Gilles Havard et Cécile Vidal. Les portes d'un éditeur prestigieux, Flammarion, étaient ouvertes. Le défi sera relevé sans le maître.

Entreprise audacieuse, certes, mais était-elle au-dessus des capacités de Havard et Vidal? Oui et non. Une synthèse peut aussi être une œuvre de jeunesse alors qu'on ne doute de rien. Trop attendre, c'est souvent reporter indéfiniment, ne plus trouver le temps ou devenir trop prudent.

Gilles Havard et Cécile Vidal ont plongé. Ils ont travaillé fébrilement, rapidement. Ils ont fait le point sur les connaissances acquises – pour lui, surtout la question indienne, pour elle, la Haute et Basse-Louisiane. Ce n'est pas un mince exploit que de rédiger un aussi fort volume en plus ou moins un an, de savoir garder l'œil sur les diverses composantes de l'Amérique française, du moins de celles de l'Amérique du Nord, et de réconcilier histoire traditionnelle et Nouvelle Histoire.

CÉCILE VIDAL : NOUVELLE HISTOIRE ET PETITES HISTOIRES

Havard et Vidal ont de toute évidence la plume facile. Ils écrivent vite et bien. Cécile Vidal a cette capacité de raconter en quelques lignes une histoire complexe qui sert d'appui à ses portraits. À propos du déséquilibre des sexes en Nouvelle-France et des difficultés de former une union conjugale, elle raconte : « Au milieu du XVII^e siècle, la société conclue entre deux colons nommés Perrin et Jarry ne se termina pourtant pas au mariage de ce dernier : Perrin continua à vivre avec le couple, fut parrain de leur premier enfant et devint même le père du quatrième après la mort de Jarry. » (p. 383) Ou encore, à propos des difficultés d'assurer le maintien des liens familiaux, elle sert au lecteur de quoi lui permettre de vite comprendre : « Un esclave poursuivi en justice à qui le magistrat demandait qui étaient ses parents et où